

Candidature Mise à disposition d'ateliers pour 1 an renouvelable

Les Ateliers PCP – 7 chemin du Relais à Saint-Nazaire, propriété du Département de Loire-Atlantique sont gérés par l'association APO33

Les Ateliers PCP regroupent des espaces de travail et de production au sein d'un bâtiment de 422 m². Ouvert en février 2014, le programme initialement intitulé **PCP PÔLE DE CRÉATION PARTAGÉE**, poursuit des actions répondant aux difficultés que peuvent rencontrer les artistes aujourd'hui. Les Ateliers PCP agissent également comme lieu-ressources et permettent des échanges et émulations au cœur de dynamiques artistiques. **Tourné et mobilisé vers l'extérieur**, ce projet offre un cadre-atelier ouvert à toutes les esthétiques et démarches en arts plastiques. Ce programme singulier, soutenu par le Département de Loire-Atlantique, offre un espace économiquement accueillant pour les artistes.

Ces espaces sont destinés en priorité à des **artistes professionnels**, notamment **allocataires du RSA et diplômés d'écoles supérieures d'art**. L'attribution des ateliers aux artistes est soumise à une commission composée de représentants du Département, d'APO33 et de personnalités qualifiées. La commission accompagne le projet, assure et garantit au mieux et dans le respect de tous, la représentation de la diversité des médiums/disciplines des arts plastiques/arts visuels et de la multiplicité des démarches artistiques.

Espaces proposés :

- 9 espaces sont disponibles, en fonction des occupations en cours et selon le calendrier des accueils, pour une durée d'1 an maximum (renouvelable 1 fois) à 15 jours minimum. La superficie de chaque espace varie entre 15m², 20m², ainsi qu'un atelier de 42,70 m² exclusivement destiné à être partagé par deux artistes.
- 1 galerie d'essai au sous-sol, associé à 1 espace partagé de montage et construction sur un plateau de 80m² pour les tests de réalisation échelle 1:1, des activités collectives.
- Les espaces bénéficient d'un éclairage naturel, hormis la salle en sous-sol avec un éclairage jour limité.
- Le lieu dispose d'un jardin et un parking, permettant un éventuel travail en extérieur, sous réserve du respect du site et du voisinage.
- Les espaces sont chauffés.
- La connexion Internet fournie.

Coût d'utilisation : Une participation aux frais de 50 € mensuels, charges comprises, est demandée à chaque artiste usager.

Pièces à fournir : *Toute candidature incomplète ne pourra pas être étudiée.*

- Le présent document rempli ;
- un CV complet et un dossier artistique (max 500ko) ;
- une lettre de motivation avec la durée souhaitée.

Candidat(e) NOM : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Téléphone _____ Mail : _____
Adhérent(e) / Affilié(e) : Maison des Artistes AGESSA
N° Siret : _____
Adhérent à une association d'arts plastiques et/ou collectif artistique :
 Oui à préciser : _____ Non

Allocataire RSA : Oui depuis le _____ Non

Date limite d'envoi de la demande
le 04 novembre 2018 par courriel à : orga@apo33.org

Dans le cas où un espace de travail me serait proposé au PCP, je m'engage à :

- signer une convention avec l'association APO33.
- à assurer le paiement de la participation aux frais de 50 € mensuels sur la durée du séjour.
- respecter le règlement intérieur de fonctionnement et d'utilisation des locaux PCP et APO33.
- attester d'une assurance responsabilité civile locative valide pour disposer d'un atelier au PCP.

Contact : Coordination PCP, Hélène Cheguillaume – heleneche@apo33.org / 06 63 60 08 66 / 09 84 32 24 82

DATE : _____ **SIGNATURE :** _____